




Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 04/07/2023

Dossier complet le : 04/07/2023

N° d'enregistrement : F09323P0202

1 Intitulé du projet

Substitution du captage d'eau potable gravitaire par un prélèvement par forage dans la nappe du torrent du Réallon

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Commune de Savines le Lac

Raison sociale

Collectivité

N° SIRET

2 1 0 5 0 1 6 4 9 0 0 0 1 1

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

BERENGUEL

Prénom(s)

Victor

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|-----------------------------------|--|
| 17c | Dispositif de captage des eaux souterraines en nappe d'accompagnement d'une capacité totale maximale supérieure à 5% du débit du cours d'eau Débit capté = 70 l/s Débit de référence = 109 l/s Soit un débit capté représentant 64% du débit de référence > 5 % |

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Substitution du captage gravitaire de Réallon destiné à l'alimentation en eau potable de toute la commune de Savines le Lac par la réalisation de 2 forages dans la nappe du Réallon environ 400 ml en amont du drain existant. Le projet consiste à :

- équiper un forage existant réalisé en 2021 d'une pompe de 35 l/s permettant le nouveau prélèvement;
- construire un second forage à proximité immédiate pour un fonctionnement des 2 pompes en secours l'une de l'autre;
- raccorder les deux nouveaux forages au réseau existant pour que l'eau pompée puisse être renvoyée dans la canalisation d'adduction existante depuis le captage de Réallon;
- mettre en place les préconisations de l'hydrogéologue agréé (périmètres de protection) en vue d'obtenir l'autorisation sanitaire de distribuer l'eau potable;
- déconnecter le prélèvement actuel du réseau d'eau potable.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'obtenir les autorisations réglementaires relatives au Code de l'Environnement et au Code de la Santé Publique dans le cadre du nouveau prélèvement à créer dans la nappe du Réallon en substitution de la ressource gravitaire actuelle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consisteront à :

- équiper le forage F1 existant (réalisé en 2021) d'une pompe $Q=125 \text{ m}^3/\text{h}$, $\text{HMT}=30\text{m}$;
- créer un nouveau forage F2 d'une profondeur de 45m à équiper d'une seconde pompe $Q=125 \text{ m}^3/\text{h}$, $\text{HMT} = 30\text{m}$;
- raccorder les 2 pompes de forage à un ouvrage génie civil via 2 canalisations de refoulement DN200 sur 60 ml;
- construire un ouvrage génie civil de jonction entre les canalisations de refoulement et la canalisations d'adduction;
- poser une canalisation d'adduction DN250 entre le futur local technique et la conduite d'adduction existante sur 550 mètres environ;
- raccorder électriquement les 2 pompes et les armoires électriques situées dans le local technique;
- mettre en place une clôture métallique de 2m de haut autour du périmètre de protection immédiate défini par l'hydrogéologue agréé;
- protéger les 2 forages contre le risque inondation avec une réhausse de 2 mètres au-dessus du terrain naturel;
- construire une étrave V avec parafouille sur $h=3\text{m}$ environ pour protéger les 2 forages du risque de crue du torrent de Réallon;
- déconnecter le captage actuel du réseau d'adduction d'eau potable;
- créer un parking imperméabilisé au niveau du camping avec collecte des eaux de ruissellement;
- créer une piste en bordure du périmètre de protection rapproché sur environ 100 mètres à travers champs pour permettre le passage des animaux de transhumance;
- installer un système de traitement par chloration sur le réseau d'adduction partant du réservoir de tête;
- installer un système de traitement par UV sur le réseau de distribution de Chérines Raffards.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, il est prévu de faire fonctionner les pompes l'une après l'autre pour satisfaire les besoins en eau potable sur la commune de Savines le Lac. Les besoins journaliers en période estivale sont estimés à 3 700 m^3/j actuellement, soit 43 l/s. Les pompes pourront fonctionner en duo une partie de la journée et une partie de l'année. Lorsque la commune aura terminé ses travaux de réductions des fuites sur son réseau, les besoins seront estimés à 2000 m^3/j en période estivale, soit 23 l/s. Le fonctionnement des pompes l'une après l'autre devrait suffire.

Concernant les prescriptions dans les périmètres de protection du captage, celles-ci vont modifier les pratiques actuelles :

- une discussion entre éleveurs, commune de Réallon et commune de Savines le Lac doit avoir lieu concernant l'interdiction d'élevage, de passage d'animaux et d'utilisation de pesticides/herbicides dans le PPR sensible;
- une discussion entre éleveurs, commune de Réallon et commune de Savines le Lac doit avoir lieu concernant l'interdiction de pâturage, stabulation, fertilisation d'origine animale et usage de pesticide/herbicide dans le PPR moins sensible;
- une discussion entre la commune de Réallon et la commune de Savines le Lac doit avoir lieu concernant les projets d'aménagement du camping.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Déclaration Code Minier pour la création du forage F1 auprès de la DREAL PACA réalisée le 01/09/2021 + à réaliser pour second forage F2 auprès de la DREAL PACA pour une profondeur < 50m;
- Déclaration Loi sur l'Eau rubrique 1.1.1.0 pour création du forage auprès de la DDT 05 réalisé le 01/07/2019.
- Demande d'autorisation environnementale unique pour prélèvement AEP (rubrique 1.1.2.0) et mise en place de 2 forages définitifs (rubrique 1.1.1.0)
- Demande d'autorisation sanitaire en application des articles R1321-1 à R1321-66 du Code de la Santé Publique
- Déclaration d'utilité publique en application de l'article L215-3 du Code de l'Environnement
- Abrogation de la procédure en cours de mise en conformité du captage de Réallon.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|--|-------------------|
| Débit de prélèvement | 250 m3/h |
| Volume de prélèvement annuel sur les 10 premières années | 1 200 000 m3/an |
| Volume de prélèvement annuel à partir de T+10 ans | 600 000 m3/an |
| Surface du périmètre de protection immédiate (PPI) | 900m ² |
| Linéaire de canalisations à poser | 610 mètres |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Le camping

Localité : REALLON

Code postal : 0 5 1 6 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 4 ° 6 0 ' 3 4 " 3 Lat. : 0 6 ° 3 3 ' 9 1 " 0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Réallon

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU approuvé le 31/10/2019 - Zone N

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

| | |
|--|--|
| | |
| | |

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Dans l'aire d'adhésion du Parc National des Ecrins |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Zone humide du lit majeur du torrent de Réallon code 05CEEP0381 du CEN PACA |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | PPRN approuvé par arrêté n°05-2017-05-001 du 5 janvier 2017 |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Objet de la présente demande |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| D'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Natura 2000 FR93-100-36 à 2,5km du point de captage : Les Ecrins Natura 2000 FR93-301-509 à 2,7km du point de captage : Piolit-Pic de Chabrières |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Prélèvement de 35 à 70 l/s suivant la saison et l'échéance (objectif 35l/s à 10 ans) dans la nappe d'accompagnement du torrent de Réallon. Ce prélèvement est en substitution du prélèvement par captage gravitaire actuel qui s'élève à 80l/s en moyenne sur l'année. L'eau sera captée plus en profondeur que le drain actuel. Les impacts sur le milieu seront inférieurs aux impacts actuels. Ces impacts ont été en partie évalués dans le rapport d'essais de pompage (p.13 à 18 de l'annexe optionnelle n°3) |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le captage actuel est un drain captant situé entre 4 et 12m de profondeur. Le drain en lui-même ne sera pas modifié mais son exutoire sera déconnecté du réseau d'eau potable actuel. Toute l'eau du drain sera restituée au torrent la majeure partie de l'année. En été, il pourra continuer d'alimenter le réseau d'irrigation de l'ASA de Chérines comme actuellement. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Objet du présent dossier. Un bilan besoins/ressources concernant les besoins en eau potable de la commune de Savines le Lac est présenté dans le présent dossier d'examen cas par cas (annexe optionnelle n°4). |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Les prescriptions de l'hydrogéologue agréé dans les différents périmètres de protection vont réduire le potentiel agricole de certaines parcelles. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Risque de crue du torrent de Réallon avec possibilité que le lit mineur change de chenal. Toutefois, une digue est existante en rive gauche du torrent. |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Objet de la demande. La mise en place des périmètres de protection ne peut que réduire le risque sanitaire. |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il source de bruit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Engendre-t-il des rejets liquides ? | | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Si oui, dans quel milieu ? | | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|------------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Dans le PPR sensible : pas d'élevage, ni de passage d'animaux, pas d'usage de pesticide et herbicide de synthèse Dans le PPR moins sensible : pas de pâturage ni stabulation, pas de fertilisation d'origine animale, pas d'usage de pesticide et d'herbicide de synthèse. Il existe actuellement des parcelles agricoles dans le PPR sensible et moins sensible pour lesquelles les activités vont être modifiées. |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

[Empty response area for question 6.3]

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

[Empty response area for question 6.4]

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le prélèvement sera limité aux seuls besoins de consommation d'eau potable.

[Empty response area for question 6.5]

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La substitution d'une ressource gravitaire par un forage plus en profondeur va réduire considérablement le prélèvement et les impacts sur le milieu naturel aquatique par rapport au fonctionnement actuel du réseau d'eau potable. Les travaux à réaliser seront de courte durée et les canalisations seront posées sur des pistes forestières existantes et déjà utilisées. Le déplacement de piste en limite de PPR sensible ne concerne que quelques dizaines de mètres à créer dans une parcelle agricole. Du point de vue de l'exploitation de la ressource en eau, ce nouveau prélèvement est bénéfique. En ce sens, il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié . | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | <input type="checkbox"/> |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet | | |
|-------|--|-------------------------------------|
| 1 | Accord sur dossier DLE de la DDT du 30/09/2019 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Rapport de l'hydrogéologue agréé 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Rapport complet des essais de pompage réalisés en 2021 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Bilan besoins-ressources avec la solution du forage | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | | <input type="checkbox"/> |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus


Nom Berenguel

Prénom Victor

Qualité du signataire Maire de la commune

À Savines le Lac

Fait le 28/06/2023



Signature du (des) demandeur(s)

